



MEMORIAL GUY TEMAURI 2025

Site Teporifaaite, Taapuna – PUNAAUIA

✖ V6 Entreprises (Hommes, Mixtes)

Samedi 10 mai 2025
de 10h00 à 13h00.

REGLEMENT DE COURSE.

L'association Tahitian Paddle organise le samedi 10 mai 2025 sur le site Teporifaaite à Taapuna - Punaauia, la course de va'a intitulée Mémorial Guy TEMAURI, en V6 Entreprises.

Ces courses sont réservées :

- ✖ Pour les V6 Entreprises, aux licenciés des clubs de va'a affiliés à la Fédération Tahitienne de Va'a ou sur présentation d'un certificat médical individuel.
- ✖ Pour les V6 Mixtes, il est toléré au minimum une femme.

I. Les Parcours

Les détails du parcours sont indiqués sur le plan de course en annexe du présent règlement.

II. Les modalités et droits d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes les jeudi 8 et vendredi 9 mai de 10h à 16h sur le site TEPORIFAAITE près de l'Hôtel TE MOANA RESORT PK 10,5 côté mer.

PAS D'INSCRIPTION LE SAMEDI 10 mai 2025, JOUR DE LA COURSE.

Les droits d'inscription sont fixés ainsi qu'il suit :

✓ V6 Entreprises (Mixtes-Hommes) : 18 000 CFP

Le paiement peut se faire au club de Tahitian Paddle les jours d'inscription ou par virement bancaire au :

Banque de Tahiti		Relevé d'Identité Bancaire								
<small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</small>										
12239	00015	03533301000	55	Banque de Tahiti						
<small>c/Tab</small>	<small>c/guichet</small>	<small>r/compte</small>	<small>c/nb</small>	<small>domiciliation</small>						
IBAN										
FR76	1223	9000	1503	5333	0100	055				
BIC										
C	E	P	A	P	F	T	P	X	X	X
PK 12 COTE MER		<i>Titulaire du compte</i> TAHITIAN PADDLE								
98717 PUNAAUIA		PK 12 COTE MER								
50 89 10		SERVITUDE SCHOLERMANN								
		98718 PUNAAUIA								

Cette participation donne droit à :

✓ 1 T-shirt Mesh, 1 casse-croûte, 1 boisson et 1 ticket aux tirages au sort.

III. Obligations du compétiteur

A l'inscription, le compétiteur atteste avoir pris connaissance du présent règlement de course et des conditions de participation.

Le compétiteur a l'obligation de porter le T-shirt de course fourni par l'organisateur à l'inscription. Il devra être porté durant toute la durée de la course sous peine de se voir pénalisé de cinq (5) minutes de temps de course.

IV. Respect de la ligne de départ

Le compétiteur a l'obligation de respecter la ligne de départ définie et de se plier aux consignes d'alignement données par le directeur de course sur le plan d'eau.

En cas de non-respect des consignes d'alignement données par le directeur de course, l'organisateur se réserve le droit de renoncer à la remise des récompenses définies au premier alinéa du IX.

V. Modification du parcours de la course

Selon les conditions météorologiques et pour que les compétiteurs puissent bénéficier des conditions les plus favorables sur le plan d'eau, le directeur de course en coordination avec l'organisateur se réserve le droit de changer le parcours des courses.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, le directeur de course en coordination avec l'organisateur se réserve le droit de proposer un parcours privilégiant la sécurité des compétiteurs.

VI. Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit au directeur de course au plus tard 15 minutes après l'arrivée du dernier va'a accompagnée d'un montant de 5 000 CFP non remboursable.

Chaque rameur, équipage, évolue sur sa propre embarcation, il est responsable de toutes dégradations qui pourraient survenir pendant les compétitions. Tout acte antisportif ou toute attitude irresponsable envers les organisateurs, compétiteurs et officiels sera disqualifié.

Tout compétiteur ne respectant pas le présent règlement sera disqualifié.

Le bateau suiveur ne doit pas favoriser l'évolution du rameur sous peine de disqualification.

VII. Classements

Le classement général s'établit au temps et par catégorie. Toute pénalité sera tenue en compte pour le classement final.

VIII. Récompenses

Toutes les récompenses seront remises lorsque l'organisateur aura validé les résultats officiels, et selon le programme prévu au III.

IX. Environnement

La pratique du va'a et du sport en général implique le respect de l'environnement. Il est demandé aux supporteurs de sensibiliser les personnes présentes sur le plan d'eau pour que ces dernières respectent notre environnement. Tout le monde est invité de véhiculer une bonne image de notre sport populaire qu'est le va'a.

X. Contact

Kiki DUBOIS au 89 77 17 28 – tahitianpaddle@gmail.com

Facebook : tahitian paddle

